

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ**

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU 26 août 2025
En exercice	Présents	Votants	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six août à 18h30, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire
11	7	8	

Date de la convocation : 21 août 2025

**Présents** : Alain LENGLET *qui a reçu procuration de Didier HOOG*, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Marie-Laure CASET, Jeanine CAMORS et Florence DUCHAMPS, conseillers municipaux.

**Excusés** : Didier HOOG *qui a donné procuration à Alain LENGLET*.

**Absents** : José AFONSO, Céline BELLANGER et Vivien POUSTIS.

**Secrétaire** : Michel SARTHOU.

**Adoption du procès-verbal de la séances précédente** (Délibération n° 2025\_08\_26\_01)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025.

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Fait à Ozenx-Montestrucq,  
Le 27 août 2025

Le Maire,  
**Alain Lenglet**



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
11	7	8

**SÉANCE DU 26 août 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six août à 18h30, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

**Date de la convocation** : 21 août 2025

**Présents** : Alain LENGLET *qui a reçu procuration de Didier HOOG*, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Marie-Laure CASET, Jeanine CAMORS et Florence DUCHAMPS, conseillers municipaux.

**Excusés** : Didier HOOG *qui a donné procuration à Alain LENGLET*.

**Absents** : José AFONSO, Céline BELLANGER et Vivien POUSTIS.

**Secrétaire** : Michel SARTHOU.

**Syndicat de Gréchez : modification des représentants de la commune (Délibération n° 2025\_08\_26\_02)**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 mai 2020, le Conseil Municipal avait désigné Didier HOOG et Michel SARTHOU comme délégués titulaires, et José AFONSO et Jeanine CAMORS comme délégués suppléants, pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat de Gréchez.

Il rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le périmètre de ce syndicat évolue, ainsi que ses statuts, et indique souhaiter intégrer ce comité syndical.

Il ajoute que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le remplacement des délégués à tout moment au cours du mandat et informe l'assemblée que Didier HOOG a notifié par écrit sa démission de sa fonction de délégué titulaire.

Jeanine CAMORS propose de lui céder sa place de déléguée suppléante.

Michel SARTHOU reste délégué titulaire, et José AFONSO, délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Désigne** Alain LENGLET comme délégué titulaire à la place de Didier HOOG qui devient délégué suppléant à la place de Jeanine CAMORS

**Maintient** Michel SARTHOU et José AFONSO dans leurs fonctions respectives de délégué titulaire et délégué suppléant

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Syndicat de Gréchez

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Fait à Ozenx-Montestrucq,  
Le 27 août 2025

Le Maire,  
**Alain Lenglet**




**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'OZENX-MONTESTRUCQ**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**SÉANCE DU 26 août 2025**

**En exercice**    **Présents**    **Votants**  
11                    7                    8

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six août à 18h30, le Conseil municipal d'OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Ozenx-Montestrucq sous la présidence de M. Alain LENGLET, Maire

**Date de la convocation** : 21 août 2025

**Présents** : Alain LENGLET *qui a reçu procuration de Didier HOOG*, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Marie-Laure CASET, Jeanine CAMORS et Florence DUCHAMPS, conseillers municipaux.

**Excusés** : Didier HOOG *qui a donné procuration à Alain LENGLET*.

**Absents** : José AFONSO, Céline BELLANGER et Vivien POUSTIS.

**Secrétaire** : Michel SARTHOU.

**Travaux secrétariat de mairie : Approbation de l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Délibération n° 2025\_08\_26\_03)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2021, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Il rappelle que par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal avait sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'un nouveau local de secrétariat de mairie.

Lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2025, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 19 699 €.

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Valide** le montant prévisionnel de 19 699 €

**Accepte** le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez

**Charge** Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Fait à Ozenx-Montestrucq,  
Le 27 août 2025

Le Maire,  
**Alain Lenglet**


